

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE**
représentée par sa présidente, Madame Claude HUE
désignée ci-dessous par la fédération,

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 431 145 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 183 788 €, le solde restant s'élève à 247 357€. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de 2 645 € relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 431 145 €.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

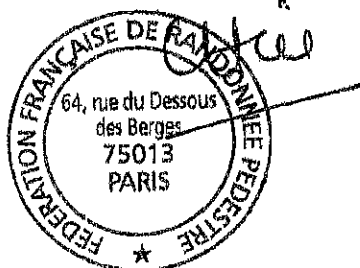
Fait à Paris le 27 JUL. 2015

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA RANDONNEE
PEDESTRE

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN



WISE LE 04/08/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101267505

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

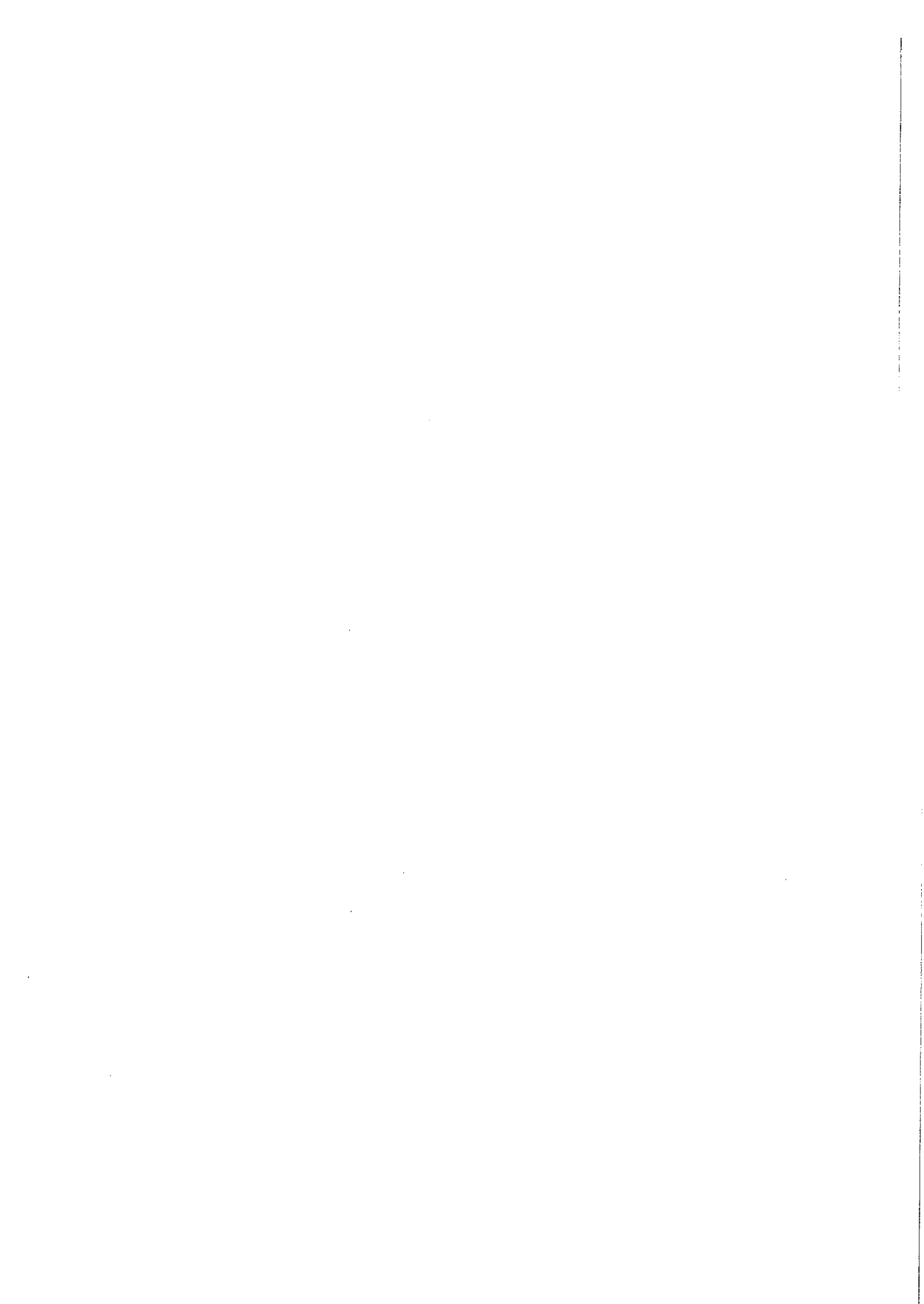
Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013	2014	2015	2016	2017
		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, et apporter une attention particulière à nos publics prioritaires		217599	224690	219590	222235	224457
	Nombre de licences	8236	8426	8825	9442	10102
	Nombre d'ATP	226825	233108	228725	231677	234659
	Nombre total de licences et d'ATP	135564 (62,3%)	140981 (62,57%)	136338 (62%)	137786 (62%)	139163 (62%)
	Nombre et taux de licences féminines	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	2388 (1,09%)	2217 (0,99%)	2288 (1,04%)	140	145
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	125	140	135	140	150
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap					
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
	Solidité financière	26,26	0	26,0 %		26,0 %
	Conformer le rang de la France parmi les grandes nations sportives					
	Rang sportif de la France	0	0			
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs					
	Taux de suivi médical complet - SHN	%	%	%	%	%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%	%	%
	Emplois d'avenir	0	4	50		
	Lettres de missions signées dans CERS - Hqs					
	Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)	4 (80%)	100%		%

Objectifs partagés		N°2	N°4	N°5	N°1	N°2
Indicateur		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible
O1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE	Nombre de licenciés pour 1000 habitants (pop INSEE 2009 édité Janvier 2012) avec polymarisme et Mayotte 64 750 548 habitants	3,26	3,36	3,29	3,31	3,33
O1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE	Nombre de clubs proposant au moins une discipline connue (Marche nordique, Marche d'endurance, Marche Aquatique Côtière, Raquette à neige, Randonnée) et Nombre de Commission Régionales Sentiers et Itinéraires engagés dans un schéma de cohérence des itinéraires fédéraux	1411	1274 48%>1680	1450	1500	1550
O2 - SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DES CHEMINS, DES ITINÉRAIRES LABELISÉS AINSI QUE LES MARQUES FÉDÉRALES (GR® ET GRP®)		2	20	5	10	15
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALAIRES (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	Nombre de bénévoles stagiaires (autres filières de formation confondues)	13924	14123	14250	14500	14750
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALAIRES (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	Nombre de clubs employeurs	18	51 (fac)	20	30	40
O7 - CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVELLEMENT D'UN RAJOUINEMENT ET D'UNE DIVERSIFICATION DES PUBLICS PRATIQUANT LA RANDONNÉE	% de moins de 50 ans parmi les licenciés	26,4%	29	27	28	29

64



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière	360 945 €	150 000 €	146 000 €	214 945 €
Action 1	560 945 €	150 000 €	146 000 €	214 945 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	76 500 €	25 000 €	24 000 €	52 900 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	245 545 €	110 000 €	108 000 €	137 545 €
Structuration fédérale	38 500 €	15 000 €	14 000 €	24 500 €
03 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALAIRES (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	294 985 €	120 000 €	102 500 €	192 465 €
Action 1	29 405 €	15 000 €	14 000 €	15 405 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	29 405 €	15 000 €	14 000 €	15 405 €
Action 4	265 569 €	105 000 €	88 500 €	177 060 €
Professionalisation de l'activité	133 080 €	65 000 €	54 500 €	78 580 €
Formations fédérales	132 489 €	40 000 €	34 000 €	98 480 €
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	47 230 €	5 000 €	4 000 €	43 230 €
Action 1	47 230 €	5 000 €	4 000 €	43 230 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 945 €	0 €	0 €	30 945 €
Structuration fédérale	16 285 €	5 000 €	4 000 €	12 285 €
02 - SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DES CHEMINS, DES ITINÉRAIRES LABELISÉS AINSI QUE LES MARQUES FÉDÉRALES (GR® ET GRP®)	181 180 €	87 000 €	79 000 €	102 180 €
Action 1	156 490 €	75 000 €	71 000 €	85 490 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	81 910 €	45 000 €	43 000 €	38 910 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	33 355 €	10 000 €	9 000 €	24 355 €
Structuration fédérale	41 225 €	20 000 €	19 000 €	22 225 €
Action 4	24 690 €	12 000 €	8 000 €	16 690 €
Professionalisation de l'activité	24 690 €	12 000 €	8 000 €	16 690 €
01 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BÉNÉFICIAIRE INDIVISIBILE CLUB-COMITE	177 530 €	75 000 €	63 000 €	114 530 €
Action 1	181 530 €	50 000 €	48 000 €	83 530 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	53 535 €	20 000 €	19 000 €	34 535 €
Structuration fédérale	77 995 €	30 000 €	29 000 €	48 995 €
Action 3	46 000 €	25 000 €	15 000 €	31 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	46 000 €	25 000 €	15 000 €	31 000 €
07 - CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVELLEMENT, D'UN RAJEUNISSEMENT ET D'UNE DIVERSIFICATION DES PUBLICS PRATIQUANT LA RANDONNÉE.	84 350 €	37 000 €	34 000 €	50 350 €
Action 1	84 350 €	37 000 €	34 000 €	50 350 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	84 350 €	37 000 €	34 000 €	50 350 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	40 000 €	10 000 €	2 645 €	37 355 €
Action 2	40 000 €	10 000 €	2 645 €	37 355 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	40 000 €	10 000 €	2 645 €	37 355 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	35 180 €	10 000 €	0 €	35 180 €
Action 1	35 180 €	10 000 €	0 €	35 180 €
Programmes d'échanges internationaux	35 180 €	10 000 €	0 €	35 180 €
TOTAL	1 221 020 €	494 000 €	431 145 €	790 275 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

-

431 145 €

2645

2 645 €

428 500 €



Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE PEDESTRE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 2 645 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
MANIN Christophe	CMN		X	945 €	
VENOT Fabienne	CMN		X	945 €	

TOTAL 1 890 €

+ charges correspondantes 756 €

Total de la subvention 2 645 €

Oct





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.R.P. - C.N.S.G.R.

Domiciliation
**SG PARIS ELYSEES ENTREPR (03392)
91 AV CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03170	00050095693	91

IBAN : **FR76 3000 3031 7000 0500 9569 391**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

